

Plan d'effectif du Secteur des services directs aux élèves Échéancier 2023-2024

Date*	Activités
24 février au 2 juin 2023	Preuve des qualifications en vue des séances d'affectation (art. 7-3.24 Tests) DATE LIMITE POUR LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS : 9 juin 16h00
20 mars 2023	Transmission aux établissements/centres/réseaux et Kelly Bellony de la préparation du plan d'effectif 2023-2024
20 mars 2023 au 14 avril 2023	Chaque unité administrative considère les postes qu'elle désire (en spécifiant les justifications afférentes s'il y a lieu) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir ✓ Abolir ✓ Modifier ✓ Créer
17 avril au 24 avril 2023	Validation des demandes de modifications au plan d'effectif par les directeurs de réseaux : adaptation scolaire et services de garde
1 ^{er} au 5 mai 2023	Ratification des modifications au plan d'effectif par la direction générale Mise à jour et préparation du plan d'effectif 2023-2024 par les Services des ressources humaines
8 au 12 mai 2023	Consultation du syndicat SSEPÎ (art. 7-3.17)
23 mai 2023	Présentation de la planification des effectifs du Secteur des services directs aux élèves à la séance du conseil d'administration du CSSPÎ
26 mai 2023	Transmission des avis de fins d'emploi et des avis d'abolition de postes (art. 7-3.18)
8 juin 2023	Séance d'information en vue des séances d'affectations – En présentiel au Centre administratif
27 et 28 juin 2023	Séances de mouvements de personnel reliés aux abolitions et créations de postes (virtuelles)
23 juin 2023 au 23 août 2023	Avis de mise en disponibilité ou de mise à pied pour le surplus de personnel
4 juillet 2023	Date limite pour remettre les créations de postes aux Services des ressources humaines
6 juillet 2023	Séance de mouvements de personnel reliés aux créations de postes ainsi que celle en vertu de l'art. 7-1.27
À compter du 23 août 2023	Les nouvelles affectations et mouvements de personnel prennent effet.

*Les dates de l'échéancier prennent en considération les délais convenus dans la convention collective